

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 13

Artikel: Analyse d'un phénomène social : l'activité sportive des femmes : des faits qui vous intéresseront : des détails qui vous amuseront : des réponses aux questions que vous vous posez

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une très heureuse initiative

Le problème des bourses pour les jeunes, du préscolaire, de la formation professionnelle poussée des adolescents, sont autant de problèmes dont la population est consciente et dont l'évolution se reflète dans toute la presse quotidienne ou spécialisée. Les milieux officiels et privés se préoccupent de fournir des moyens financiers importants pour les résoudre.

Une lacune comblée

Mais qu'en est-il des personnes qui ne sont plus des « tout à fait jeunes » ? Qu'en est-il de celles qui ont dépassé l'âge de l'apprentissage ou de la formation professionnelle ?

Les conditions d'octroi des bourses leur interdisent toute chance d'en solliciter aussi bien celles accordées pour des cours de formation accélérée que celles pour une formation complémentaire ou une révision et rajeunissement d'une formation un peu vieillie.

De manière générale les bourses sont exclues et leurs montants sont insuffisants pour des adultes ayant dépassé l'âge de l'aide familiale que connaissent les adolescents.

C'est pour ces personnes qu'a été créée la Fondation de bourses et d'entraide féminine, fondation à laquelle a été affectée une partie du bénéfice de la Saffa 58.

But de la fondation

Cette fondation ne connaît pas de restrictions quant à la nature et la durée d'études, de réapprentissage ou de formation professionnelle.

Par contre deux sortes de limitations sont prévues :

Tout d'abord une limitation d'âge : celui-ci est prévu de 25 à 60 ans.

Puis des restrictions s'appliquant à des femmes veuves ou divorcées qui doivent reprendre l'exercice d'une profession pour gagner leur vie, éventuellement celle des leurs et qui doivent trouver une possibilité d'acquiescer une formation dans un cadre de vie adéquat.

La fondation est prévue aussi pour les femmes mariées qui se voient dans l'obligation de gagner leur vie ou de contribuer aux besoins de leur famille. Enfin la fondation doit pouvoir aider des femmes célibataires dans certains cas spéciaux, par exemple celles qui n'ont pu acquiescer de formation professionnelle dans leur jeunesse parce que des devoirs familiaux les en empêchèrent.

Le terme d'« entraide » du titre de la fondation ne doit pas être compris dans le sens de subvention ou complément de pension alimentaire dans des cas de maladie chronique, pour des personnes âgées, voire dans des cas de détresse financière. La fondation n'est pas une fondation philanthropique de secours pour des femmes dans le besoin.

Elle doit être une source d'aide pour toutes celles qui désirent, ou se voient dans la nécessité d'acquiescer une formation, de se spécialiser, de se perfectionner, de changer de métier, pour autant qu'elles aient les capacités et les qualifications nécessaires ainsi que la volonté d'atteindre le but qu'elle se proposent.

La commission des bourses a son secrétariat à Oberrieden, Zurich, Feldweg 11, auquel toute demande doit être adressée. La commission se réserve d'étudier le bien-fondé de chaque requête selon les moyens qui lui paraissent les plus adéquats.

ASF

Analyse d'un phénomène social

L'activité sportive des femmes

des faits qui vous intéresseront des détails qui vous amuseront
des réponses aux questions que vous vous posez

Un cheval sue, un homme transpire, une femme s'anime seulement. Ce dicton (anglais) reflète bien l'attitude générale à l'égard de l'exercice et de l'athlétisme pour les jeunes filles, durant l'époque victorienne. Les attitudes sociales ont subi depuis lors de profondes modifications. Voici cinquante ans que des millions de jeunes filles se livrent aux sports, à la gymnastique et aux jeux, participent à des épreuves de natation, à la course à pied, aux sports équestres ; elles ont gravi beaucoup des plus hauts sommets et franchi à la

ple, pour le saut en hauteur, la course de vitesse, le lancement des poids et du disque ont été établis dans cet état. Dans 63 pour cent des cas, la menstruation n'a exercé aucune influence sur les performances, tandis que, dans 8 pour cent des cas, une légère infériorité s'est manifestée.

Au Congrès médical des sports, en Finlande, 1952, Ingman a communiqué les résultats d'une étude similaire, menée sur un groupe de 107 championnes, comprenant 9 nageuses, 13 gymnastes, 28 joueuses de bas-



L'Hestias, suivie de la première prêtresse et des autres prêtresses, sort de la crypte du stade d'Olympie en portant le feu sacré. Elle se dirige vers le temple d'Ira (Cérémonie de la flamme olympique)

nage mille fleuves ou lacs. Elles en ont tiré une plus précieuse expérience de leur vie.

Tous les méchants fantômes, dont on avait menacé les femmes, se sont fait remarquer par leur absence. Elles n'ont pas pris « une apparence masculine » ; la plupart se sont mariées et ont eu des enfants ; aucune n'a de dommages, physiques ou moraux, ni une « tension exagérée », du fait de ses efforts musculaires ; leur cœur n'a pas été « affaibli par les sports athlétiques » et beaucoup d'entre elle jouissent d'une verte vieillesse.

La performance athlétique

Pendant les championnats mondiaux féminins d'athlétisme, en 1930, à Prague (Tchécoslovaquie), Kral et Markalou (1937) ont constaté, au cours de leur surveillance médicale, que 29 pour cent des concurrentes ont réussi leurs meilleures performances sportives pendant « les mauvais jours ».

De nombreux records athlétiques, par exem-

ketball, 14 skieuses et patineuses et 43 athlètes âgées de 15 à 25 ans. Sauf 4, toutes avaient participé à des compétitions durant la menstruation, sans éprouver de troubles d'aucune sorte ; 20 affirmèrent que leurs performances étaient meilleures durant la menstruation et 5 avaient battu leurs propres records à ce moment-là. Aucun effet de la menstruation sur l'efficacité athlétique n'avait été remarqué par 45 d'entre elles et des résultats inférieurs à la normale avaient été notés par 39.

Aux Jeux de Melbourne, plusieurs femmes médecins, attachées à des équipes nationales, où la présentation féminine était nombreuse, ont collaboré avec l'auteur et ses collègues dans l'étude de cette question et l'on constata qu'au moins 6 médailles d'or, pour des compétitions de course et de natation, avaient été gagnées pendant la menstruation.

Dans la mesure où l'on a pu s'en assurer, nulle concurrente ne se retira d'une épreuve à cause de la menstruation. Par ailleurs, trois femmes athlètes, une dans le lancement du

poids, une dans celui du disque et une dans la course de 100 mètres (relayée) se trouvèrent enceintes et à 2, 3 et 4 mois de grossesse, respectivement.

Le problème de l'accouchement

Beaucoup de médecins, prophètes de malheur en obstétrique, ont affirmé qu'un entraînement physique intensif, et surtout la participation à des compétitions d'athlétisme, constituait un facteur de difficultés probables en couches. Or, ces avertissements n'ont rien de vrai.

Le deuxième Livre de Moïse (Exode I : 19) précise qu'habituellement à de durs travaux manuels, « les femmes des Hébreux ne sont pas comme les Égyptiennes, car elles sont rapides et délivrées avant que la sage-femme n'ait pénétré dans la maison ».

Niemineva (1953) a analysé les fiches obstétriques de 94 femmes, qui avaient participé aux championnats nationaux de Finlande, ou avaient obtenu des prix dans d'importants concours de natation entre 1933 et 1945.

Chez ces femmes, la durée de la parturition avait été plus brève que chez d'autres n'ayant point pris part à des épreuves sportives ; le temps total moyen pour les sportives était de 17 heures 27 minutes, contre 21 heures 26 minutes pour les autres. Pour les nageuses, la seconde étape de l'accouchement avait pris 40,2 minutes et pour les joueuses de baseball, 55,4 minutes, tandis que les cas de contrôle avaient pris une heure une minute. Au sein du groupe athlétique, aucun trouble par contraction utérine ou perte d'élasticité du cervix, ne se manifesta : nul cas de périnée déchiré au troisième degré et 3 cas seulement de déchirure du second degré se présentèrent. La proportion d'épisiotomies fut très réduite.

La proportion des césariennes et de l'usage du forceps chez les anciennes championnes était telle, « qu'elle n'approchait même pas du niveau considéré comme normal ».

Ces données sont confirmées, pour l'essentiel, par Pfeifer (1951), dans l'analyse de l'histoire obstétrique de 107 anciennes athlètes de classe en Allemagne, notamment plu-



Blankers-Cohen, aux Jeux de Londres (Arrivée du 200 m., en 24,4 sec.)

A Genève

Les élections genevoises du Grand Conseil, les 4 et 5 novembre 1961, n'ont peut-être pas amené aux urnes les foules féminines que l'on souhaitait, néanmoins, on peut affirmer que dans certains arrondissements, la participation des électrices a été fort importante. Un témoin permanent a noté, dans une grande commune, que quelques estampilles de plus ont été distribuées du côté des rôles électoraux féminins.

Les résultats dépendent de nombreux facteurs, mais ils semblent prouver aussi que les électrices n'ont pas oublié la longue obstruction faite par le Parti radical à l'obtention de leurs droits civiques : ce sont eux les grands perdants du scrutin, avec dix sièges de moins que dans le dernier Grand Conseil. Les bénéficiaires, au contraire, sont les partis qui ont défendu les droits féminins, le Parti socialiste, avec cinq sièges de plus, le Parti libéral, avec cinq sièges de plus, également, le Parti chrétien social, qui en gagne un et le Parti communiste qui ne perd qu'un siège.

La liste des élus a été fort longue à établir. Il ne faut pas oublier qu'avec le vote des femmes le nombre des électeurs double de volume et, bien que la participation ait été trop faible en pour-cent, la plus faible que l'on ait enregistrée ces dernières années pour une élection du Grand Conseil (50 %), les bulletins ont été très longs à dépouiller. Ce n'est que le

LES ÉLECTIONS EN SUISSE ROMANDE ET NOUS

jeudi suivant, dans la journée, que l'on a su avec précision quelles candidates étaient élues. Les voici :

Mlle Mary Berraz, du Parti chrétien-social, Mlle Arlette Aubert, du Parti libéral, Mmes Yvette Rosselet, Emma Kammacher et Cécile Mueller du Parti socialiste, Mme Louisa Vuille, Henriette Chaudet et Jacqueline Zurburg, du Parti du travail.

Notre journal se réjouit de ces élections, félicite les candidates devenues députées, les premières de notre canton, mais il se doit de mentionner spécialement Mme Emma Kammacher qui fait partie du comité directeur de notre journal depuis de très nombreuses années. C'est une des tâches, parmi d'autres, qu'elle a assumées et pour laquelle elle s'est dévouée, mettant à notre service ses connaissances juridiques et financières. Notre comité est heureux de voir ses services reconnus par les électrices genevoises.

Dans le canton de Vaud

Tandis que nous mettons sous presse, les résultats des élections communales qui se sont déroulées, les 11 et 12 novembre, ne sont pas encore tous connus, ce qui nous empêche de donner des détails, notamment sur le nombre des conseillères communales élues.

Une constatation a pourtant déjà été faite par la presse quotidienne : le vote des femmes a nettement favorisé la progression des partis de droite, progression qui s'affirme dans tout le canton.

La preuve est faite que les femmes peuvent exercer une influence politique et ce fait répond à un des arguments de ceux qui étaient (et qui sont peut-être encore) contre le droit de vote des femmes : « cela ne changera rien à rien, c'est donc inutile ! »

D'autre part, les femmes bernoises qui viennent d'affirmer solennellement ne pas vouloir du droit de vote, surtout, prétendaient-elles, à cause de la fâcheuse expérience faite dans les cantons romands, n'ont-elles pas mal choisi le moment de faire une telle déclaration ?

Quant à la participation au scrutin, elle a été très variable, allant de 37,4 % au chef-lieu, pour atteindre 91,8 % à Lavey-Morcles. Signalons encore qu'à Yverdon, il y a eu 120 électrices de plus que d'électeurs.

En toute dernière heure, nous apprenons qu'à Lausanne quatorze femmes (5 libérales, 1 radicale, 4 socialistes, 3 POP, 1 chrétienne sociale) ont été désignées pour faire partie des autorités communales.

sieurs championnes mondiales, olympiques ou nationales. Certaines femmes ont atteint leur meilleure forme athlétique après la naissance de leur premier enfant et Pfeifer dit, fort justement, que la grossesse et l'accouchement stimulent souvent des forces latentes, qui améliorent l'efficacité. Comme dans l'étude de Nimineva, la durée totale de l'accouchement se révéla nettement plus brève chez les athlètes, la troisième phase ne prenant que la moitié du temps (1 heure 41 minutes) nécessaire au groupe de contrôle. La proportion de fertilité fut trouvée pareille, comparée aux chiffres de contrôle de la Clinique gynécologique d'Heidelberg, où cette étude fut effectuée.

Le fait que les données obstétriques obtenues avec des athlètes, ou anciennes athlètes, sont normales résout, par ailleurs, deux questions fréquemment soulevées. D'abord, si des activités telles que le saut en longueur ou en hauteur peuvent fâcheusement affecter des organes pelviens sains. Ensuite, si les performances d'endurance, comme les courses du demi-mille ou du mille, exigent trop des ressources du système cardio-vasculaire féminin. On y a souvent répondu par l'affirmative, sans jamais le prouver. De l'avis de l'auteur, pareilles affirmations ne peuvent se justifier.

Extraits du «British Journal of Physical Medicine» parus dans le «Bulletin du comité international olympique».